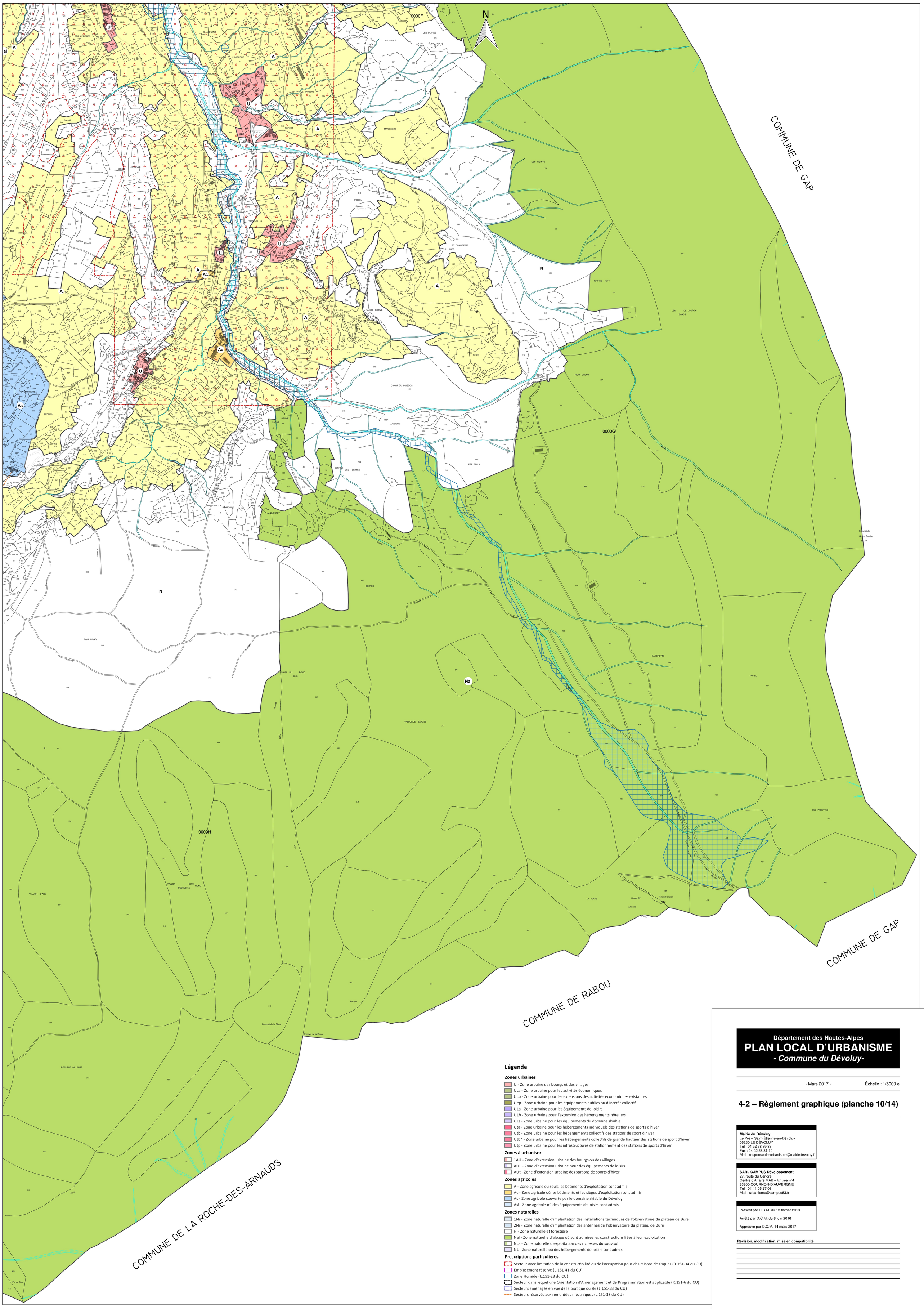

Légende

Zones urbaines

- U - Zone urbaine des bourgs et des villages
- Uca - Zone urbaine pour les activités économiques
- Ucb - Zone urbaine pour les extensions des activités économiques existantes
- Uep - Zone urbaine pour les équipements publics ou d'intérêt collectif
- ULa - Zone urbaine pour les équipements de loisirs
- ULb - Zone urbaine pour l'extension des hébergements hôteliers
- ULs - Zone urbaine pour les équipements du domaine skiable
- Uta - Zone urbaine pour les hébergements individuels des stations de sports d'hiver
- Utb - Zone urbaine pour les hébergements collectifs des stations de sport d'hiver
- Utb* - Zone urbaine pour les hébergements collectifs de grande hauteur des stations de sport d'hiver
- Utp - Zone urbaine pour les infrastructures de stationnement des stations de sports d'hiver

Zones à urbaniser

- 1AU - Zone d'extension urbaine des bourgs ou des villages
- AUL - Zone d'extension urbaine pour des équipements de loisirs
- AUt - Zone d'extension urbaine des stations de sports d'hiver

Zones agricoles

- A - Zone agricole où seuls les bâtiments d'exploitation sont admis
- Ac - Zone agricole où les bâtiments et les sièges d'exploitation sont admis
- As - Zone agricole couverte par le domaine skiable du Dévoluy
- Asl - Zone agricole où des équipements de loisirs sont admis

Zones naturelles

- 1Nr - Zone naturelle d'implantation des installations techniques de l'observatoire du plateau de Bure
- 2Nr - Zone naturelle d'implantation des antennes de l'observatoire du plateau de Bure
- N - Zone naturelle et forestière
- Nal - Zone naturelle d'alpage où sont admises les constructions liées à leur exploitation
- Nca - Zone naturelle d'exploitation des richesses du sous-sol
- NL - Zone naturelle où des hébergements de loisirs sont admis

Prescriptions particulières

- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques (R.151-34 du CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 du CU)
- Zone Humide (L.151-23 du CU)
- Secteur dans lequel une Orientation d'Aménagement et de Programmation est applicable (R.151-6 du CU)
- Secteurs aménagés en vue de la pratique du ski (L.151-38 du CU)
- Secteurs réservés aux remontées mécaniques (L.151-38 du CU)

Département des Hautes-Alpes

PLAN LOCAL D'URBANISME

- Commune du Dévoluy-

- Mars 2017 - Échelle : 1/5000 e

4-2 – Règlement graphique (planche 10/14)

Mairie du Dévoluy
Le Pré – Saint-Etienne-en-Dévoluy
05250 LE DÉVOLUY
Tel : 04 92 58 89 38
Fax : 04 92 58 81 19
Mail : responsable-urbanisme@mairiedevoluy.fr

SARL CAMPUS Développement
27, route du Cendre
Centre d'Affaire MAB – Entrée n°4
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel : 04 44 05 27 08
Mail : urbanisme@campus63.fr

Prescrit par D.C.M. du 13 février 2013

Arrêté par D.C.M. du 8 juin 2016

Approuvé par D.C.M. 14 mars 2017

Révision, modification, mise en compatibilité